



DIVISION DE DOUAI

Douai, le 29 juillet 2010

CODEP-DOA-2010-41171 TGo/NL

UGSF – UMR 8576
Université des sciences et technologies
de Lille
59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX**Objet : Inspection de la radioprotection du 13 juillet 2010**

Installation : UGSF – UMR 8576

Nature de l'inspection : Dispositions relatives au code de la santé publique

Identifiant de l'inspection : **INSNP-DOA-2010-0017****Réf.** : Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité nucléaire, notamment son article 4
Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.1333-17 et R.1333-98

Monsieur,

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), en charge du contrôle de la radioprotection en France, est représentée à l'échelon local en Nord – Pas-de-Calais par la Division de Douai.

Dans le cadre de ses attributions, la Division de Douai a procédé à une inspection de la radioprotection de votre unité, le 13 juillet 2010.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

Les inspecteurs de l'Autorité de sûreté nucléaire ont procédé à l'examen de la prise en compte des dispositions du code de la santé publique relatives à l'activité nucléaire menée dans l'unité mixte de recherche 8576.

Les inspecteurs ont noté que ces dispositions sont prises en compte de manière satisfaisante par l'unité. En particulier, l'unité dispose de l'autorisation prévue aux articles R.1333-17 et suivants du code de la santé publique et les sources et les déchets radioactifs font l'objet d'un suivi et d'une traçabilité satisfaisante.

.../...

A - Demandes d'actions correctives au titre du code de la santé publique

Sans objet.

B - Demandes de complément au titre du code de la santé publique**B.1 - Perte d'une source scellée d'étalonnage**

Vous avez informé l'ASN, par courrier JMC/FA/GV n°10/15 du 29 janvier 2010, que vous ne parveniez pas à connaître le devenir d'une source scellée d'étalonnage de Césium 137, acquise par le laboratoire en juin 1986. Vous avez précisé, au cours de l'inspection, que les recherches entreprises depuis ce courrier ne vous ont pas permis de retrouver cette source.

Demande 1

Je vous demande de déclarer, au plus tôt, à la division de Douai de l'ASN, un incident significatif relatif à la perte d'une source scellée radioactive. Pour ce faire, vous pourrez vous aider du guide ASN/DEU/03 (téléchargeable sur le site Internet de l'ASN : www.asn.fr), notamment du formulaire de déclaration qu'il contient.

C - Observations

C.1 - Vous avez fait part aux inspecteurs de votre intention d'effectuer des travaux dans deux salles de votre laboratoire dans le but d'y mener des activités nucléaires. Je vous rappelle que ces activités devront faire l'objet d'une demande de modification de votre autorisation actuelle.

C.2 - Je vous rappelle que, conformément à la demande formulée dans la lettre DEP-Douai-0003-2010 du 15 janvier 2010, l'attestation de non-contamination des locaux 211 et 213 devra être transmise à l'ASN avant la réalisation des travaux dans ces locaux.

C.3 - Compte tenu de la délivrance récente de l'autorisation de détenir des radionucléides dans le bâtiment C-14, il conviendra de modifier votre plan de gestion des déchets radioactifs en précisant, notamment, l'utilisation de ce bâtiment pour la gestion de vos déchets radioactifs et la périodicité de transfert de ces déchets depuis la salle 009bis (entreposage tampon dans votre unité) vers le bâtiment C14.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ce point dans un délai qui n'excèdera pas **un mois**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous prie de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Président de l'ASN et par délégation,
Le Chef de la Division,

Signé par

François GODIN

Copies externes :

- Monsieur le Président de l'Université de LILLE 1
- Madame X... – Ingénieur Hygiène et Sécurité de l'Université de Lille 1 (par courriel)